



e-module « Standards et échanges internationaux »

INFORMATIONS PRATIQUES

Date du module : Pour plus de détails, consulter le calendrier e-CERISE 2021

Date limite d'inscription : Vérifier le programme de formation international ENSV-FVI

Durée : 3 jours

Localisation : non applicable (e-module)

Audience : Vétérinaires officiels des pays qui se sont engagés dans le parcours PVS de l'OMSA souhaitant acquérir des compétences supplémentaires et progresser dans leurs fonctions et responsabilités.

Nombre de participants : 15 maximum

Organisation générale

Vincent BRIOUDES, ENSV-FVI

vincent.brioudes@vetagro-sup.fr

Catherine MANGIN, ENSV-FVI

catherine.mangin@vetagro-sup.fr

Coordination technique :

Maria-Halima LAABERKI, Enseignant-chercheur,

VetAgroSup Campus vétérinaire

Camille PINEAU, ISPV, DGAI, bureau des négociations européennes et multilatérales

Intervenants : non applicable

Langue :

Anglais/Français

Méthode d'évaluation : Quizz, exercices, études de cas

Certificat délivré : Certificat de participation

Crédits de formation continue : non applicable

Frais : 800€

Accessibilité : 100% en ligne

Inscription :

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de l'ENSV-FVI :

<https://ensv-fvi.fr/actions-internationales/e-cerise/>

Contacts :

training@vetagro-sup.fr



CONTEXTE

Les échanges internationaux de denrées alimentaires, produits d'origine animale et animaux vivants sont régis par des accords sanitaires internationaux garantissant la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale. Ces accords impliquent le respect de normes sanitaires internationales qui doivent être suivies par les états afin de pouvoir prendre part aux échanges.

PROGRAMME

Objectif général :

Au terme de ce module, les participants seront capables de connaître les fondements de l'élaboration des normes sanitaires internationales, les enjeux pour la santé publique vétérinaire du non-respect de ces normes et les missions du vétérinaire certificateur.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les fondements des accords SPS et savoir comment suivre l'évolution des normes sanitaires internationales ;
- Être capable de négocier les conditions sanitaires d'import et d'export ;
- Être capable de concevoir des certificats sanitaires (export), être capable de contrôler des certificats sanitaires (import) ;
- Savoir expliquer aux autorités compétentes et collaborateurs les écarts de conformité par rapport aux normes attendues et proposer des actions afin de mettre en conformité et sécuriser les échanges.

Contenu du module :

1. Certification pour le commerce : règles générales

- Part 1. 1. Définition des normes sanitaires internationales pour le commerce
- Part 1. 2. Conception d'un certificat sanitaire

2. Certificats d'exportation : les attributions du vétérinaire certificateur

- Part 2. 1. Missions et fonctions des vétérinaires certificateurs.
- Part 2. 2. Exemples de certificats : sont-ils conformes ?

3. Certificats d'importation : les contrôles aux frontières ou les règlements d'importation sont-ils efficaces ?

- Part 3. 1. Poste d'inspection frontaliers : missions et infrastructure
- Part 3. 2. Organisation interne d'un poste d'inspection frontalier et procédure de contrôle.

Références OMSA : Code Terrestre de l'OMSA, Chap. 5.1, 5.2, 5.3, 5.10 et 3.1. Les compétences critiques du PVS qui devraient être renforcées au cours de ce module sont :

- o Section II-4 Quarantaine et sécurité aux frontières
- o Section IV-3 Harmonisation Internationale
- o Section IV-4 Certification Internationale
- o Section IV-5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires
- o Section IV-6 Transparence
- o Compétences transversales : Section III-1 (Communication), Section III-2 (Consultation des acteurs concernés), Section III-3 (Représentation officielle)

Méthodes pédagogiques :

- Webinaire interactif
- Supports en ligne : présentation des diverses instances internationales
- Quizz d'auto-évaluation en ligne
- Lectures de ressources
- Atelier de lecture encadrée : exemples de situation, analyse de documents

Pré-requis :

Lecture du rapport PVS du pays du participant lorsqu'existant